

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1406

présenté par

Mme Soudais, Mme Dufour, Mme Leboucher, Mme Pascale Martin, M. Saintoul, M. Tavel et
Mme Manon Meunier

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis des chambres de métiers et de l'artisanat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index seniors après consultation des Chambres des métiers et de l'artisanat.